



**Demande d'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 695'000.- (six cent nonante-cinq mille francs) pour la réalisation du projet de giratoire sis à l'intersection des routes de Bottens et de Montheron ainsi que de ses mesures d'accompagnement (complément au Préavis n°50-2016).**

**Composition de la Commission des finances :**

<b>Membre</b>	<b>Fonction</b>	<b>20.08</b>
Eric Bron	Membre	X
Armand Jost	Président	
Isabel Matos	Membre	x
Philippe Muggli	Rapporteur	x
Andreas Zaugg	Membre	

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Il est important aux yeux de la commission des finances de relever l'important travail effectué par la Municipalité et plus particulièrement par Madame Roth pour les explications détaillées du préavis, ainsi que pour sa présentation synthétique lors de la soirée de démarrage en présence de la Commission ad hoc que nous remercions également pour les échanges que nous avons eus.

La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les seuls aspects liés aux enjeux financiers de cet investissement, à savoir la tenue des charges et le plafond d'endettement.

**2. Analyse de la Commission**

Pour rappel, notre conseil accordait un crédit sur la base du Préavis n° 50-2016 d'un montant de CHF 785'000.-, avec toutefois un amendement demandant l'ajout d'un quatrième passage pour piétons.

A la suite de l'envoi du dossier, les services cantonaux donnaient leur accord en émettant différentes recommandations d'une part, et d'autre part, plusieurs autres éléments ont dû être pris en considération par la Municipalité qui débouchent sur ce préavis complémentaire.

La Commission des finances précise que les chiffres du tableau 1 (page 8) sont basés sur les chiffres provenant d'un appel d'offres de type marché public, les 3 meilleurs devis étant très proches.

Le même tableau présente clairement les détails de l'augmentation du coût du giratoire, nous ne le reproduisons donc pas.

Il est encore important de rappeler que les subventions qui sont attendues à différents titres s'élèvent à :

- CHF 340 000.- pour les routes cantonales en traversée de localité ;
- CHF 16 000.- pour l'extension du réseau d'eau utile pour la défense incendie ;
- CHF 160 000.- pour la participation de la Confédération pour l'assainissement du bruit routier

soit au total CHF 516 000.- (sur un coût total de CHF 1 480 000.-) qui reviendra à la Commune, mais qui ne peut pas être déduit du coût de ces travaux.

Enfin, sur un coût total estimé de CHF 1 480 000.00 après déduction :

- des travaux de remplacement des conduites d'eau potable : CHF 108 000.-
- des travaux d'évacuation des eaux claires et usées : CHF 64 000.-

Les coûts à la charge du budget de fonctionnement s'élèvent donc à CHF 1 308 000.- qui se répartira entre :

- un amortissement (sur 30 ans) CHF 43 600.-
- un intérêt moyen annuel de 1.8 % CHF 11 770.-

**soit une charge annuelle au budget de CHF 55 370.-**

Pour mémoire, le montant découlant du préavis n° 50/2016 était de CHF 28 700.-.

Cette charge, pour ce nouveau giratoire qui permettra d'offrir une plus grande sécurité routière au carrefour actuel, une plus grande fluidité dans le trafic aux heures de pointe, une mobilité moins dangereuse et, enfin, une vraie porte d'entrée à Cugy à son entrée nord.

L'endettement actuel (total des emprunts) s'élève à CHF 19 250 000.-. Pour un financement du préavis 13-2018 par l'emprunt, il y aura lieu d'augmenter cette somme des montants sollicités au Conseil Communal. (CHF 1 480 000.- soit CHF 785 000.- du préavis 50-2016 non encore engagés + CHF 695 000.- préavis 13-2018).

Pour rappel, le plafond d'endettement communiqué au Canton pour la législature s'élève à un maximum de CHF 28 000 000.-.

### **3. Proposition de la Commission**

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Préavis 13-2018 tel que présenté par la Municipalité et

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis, de procéder aux opérations foncières et de réaliser toutes les démarches administratives et légales nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 695'000.- (six cent nonante-cinq mille francs) pour la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes de Bottens et Montheron et le réaménagement de la route de
- Bottens ainsi que la rénovation des conduites et de l'éclairage public ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir les travaux relatifs à la route et à l'éclairage public sur une durée de 30 ans ;
- d'amortir les travaux de réfection des canalisations des eaux claires et des eaux usées par un prélèvement sur le fonds de réserve n°9280.04 ;
- d'amortir les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable par un prélèvement sur le fonds de réserve n°9280.03.

Cugy, le 10 septembre 2018

Eric Bron

Armand Jost

Isabel Matos

Philippe Muggli

Andreas Zaugg